

de parents grecs, à Napolie en Roumanie. Ce Tipaldy était un riche négociant, armateur entreprenant, qui ne regardait pas au moyens de réussir, pourvu qu'il réussit.

Jean Thierry lui plut. Il fut frappé de son intelligence et de son énergie. Il l'interrogea sur son passé et Jean lui raconta son histoire, lui faisant part de son ambition et de ses goûts d'aventures. Tipaldy lui proposa de l'emmenner dans ses voyages et tous deux partirent.

Que devint Jean Thierry pendant quelques années ? Nous ne le savons plus au juste. Cependant il reste la preuve d'un acte de courage qui lui fait le plus grand honneur. Au cours d'un voyage sur mer, pendant un naufrage, Jean sauva la vie à Tipaldy. Il devait en être largement récompensé. Lorsqu'en 1836, Tipaldy mourut à Corfou, celui-ci, dans un testament portant la date du premier août de cette année, et reçu par M. Santomida, légua tous ses biens à son sauveur et ami Jean Thierry.

Ce testament est aujourd'hui déposé en l'étude de M. Aclouque, notaire à Paris.

Jean Thierry se trouvait ainsi à la tête d'une fortune considérable. L'âge était venu aussi et avec l'âge les infirmités. Il s'empressa de liquider cette fortune qui consistait principalement en navires marchands, et en 800,000 écus à la croix, déposés à la banque générale de Venise appelée la *Zecca*. Et le 10 février 1854, devant le même notaire Santomida, nous le retrouvons rédigeant à son tour ses dernières volontés.

Dans cette acte, il commence par établir sa généalogie. Il institue ensuite pour légataire universel ses frères et sœurs qu'il peut avoir, en tant que du même lit que lui, ou, à défaut, leurs descendants.

À défaut de ceux-ci, il appelle à son hérité les fils et filles de ses oncles Pierre et Claude, fils de Robert, l'auteur commun de la famille.

Après avoir fait son testament, Jean Thierry s'était retiré à Venise et y était mort en 1876, aveugle et dans la pratique la plus constante de la charité.

L'inventaire qui fut fait à sa mort constata qu'il laissait une fortune de cinquante et un millions cinq cent mille francs. Et c'est pour partager cette fabuleuse succession que le sénateur Mora, exécuteur testamentaire, avait entrepris le voyage de Château-Thierry.

Malgré toutes les recherches auxquelles il se livra, il lui fut impossible de découvrir les vrais héritiers de Jean Thierry. Et pourtant je vous assure que les prétendants ne manquèrent pas ; mais aucun ne semblait établir ses droits d'une façon suffisante pour être mis en possession de tous ces trésors. On plaïda, on replaïda ; bon nombre de procureurs se mirent de la partie, dans l'espérance toujours déçue de faire triompher les droits plus ou moins incontestables de clients de bonne volonté.

À la faveur de tous ces procès et de toutes ces difficultés, trois fripons s'associèrent. Ils fabriquèrent une fausse enquête, afin de prouver qu'il n'y avait plus d'héritiers du défunt, puisqu'ils y joignirent un faux brevet du roi, auquel ils apposèrent des sceaux également contrefaits.

Munis de ces pièces, ils eurent l'audace de se rendre à Venise ; et là, au nom du roi de France, ils réclamèrent la succession. La république de Venise donna dans le piège ; et à titre de provision elle paya pendant un certain temps, à nos coquins triomphants, une somme annuelle de cinquante-deux mille livres.

La république ayant enfin reconnu à quel point sa bonne foi avait été surprise, adressa une plainte à la cour de France, et sur l'ordre du procureur général de l'hôtel des Requêtes, les faussaires furent poursuivis et condamnés. En même temps, le roi faisait faire opposition entre les mains de la sérénissime sur tous les biens de la succession de Jean Thierry.

C'est alors que tous ceux qui pensaient avoir quelques droits à faire valoir se remirent en campagne. Toutes les églises de Château-Thierry qui contenaient les registres de l'état-civil, furent battues, dit un document de l'époque, par des personnes appartenant à toutes les classes de la société.

« Elles cherchaient des titres pour s'enter sur Jean Thierry. Plusieurs se sont ruinés dans ces recherches. Effectivement elles ont servi de prétexte pour escamoter des sommes considérables à quelques particuliers faciles, auxquels d'adroits agents d'affaires faisaient entrevoir des titres résultant de pièces sans importance. »

Ce manège a duré près d'un siècle ; et les démarches ont été telles que, dans les alentours de Château-Thierry, les registres des paroisses en ont été usés et mis au pillage.

À partir de la Révolution l'histoire de cette succession entre dans une phase nouvelle.

Le général Bonaparte, après avoir accablé l'Autriche et dominé l'Italie, s'avancait vers Venise. A Gratz, les envoyés de la République vinrent solliciter du vainqueur le prix de la rançon de leur patrie. Bonaparte mit entre autres conditions que l'on déposerait dans le Trésor de la République française la succession de Jean Thierry.

C'est à cette occasion qu'il écrivait la dépêche suivante aux membres du Directoire :

« Quartier général de Trieste, 11 floréal an V.

« Citoyens directeurs, les Vénitiens se conduisent tous les jours de plus en plus mal ; la guerre est ici déclarée de fait. Le massacre qu'ils viennent de faire du citoyen Langier est la chose la plus atroce du siècle. . . .

« Le Sénat m'a envoyé à Gratz une députation. Je l'ai traité comme elle le méritait.

« Ils m'ont demandé ce que je voulais ; je leur ai dit de mettre en liberté tous ceux qu'ils avaient arrêtés. . . . et de remettre entre nos mains la succession de Jean Thierry, qui est évaluée à vingt millions, etc., etc. »

Si nous en croyons aujourd'hui les assertions de ceux qui se prétendent les vrais héritiers de Jean Thierry, la république de Venise se serait soumise aux ordres du général Bonaparte et la république française aurait encaissé les cinquante et un millions laissés en 1876 par notre riche compatriote.

C'est pourquoi Mme Cotton a dirigé son procès actuel contre l'administration des domaines, alléguant que, par suite du paiement fait par la république de Venise au Directoire, le trésor français est substitué à l'ancienne *Zecca* de Venise, si longtemps dépositaire des richesses de Jean Thierry.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'administration du Domaine se défend énergiquement.

La scène se passe à Gand.

Un monsieur à un commissionnaire :

— La route du jardin zoologique, s'il vous plaît ?

— Ah ! monsieur, en ce moment toutes les bêtes y meurent.

— Diable ! alors je n'y vas pas.

L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 5 MARS, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

La séance de jeudi (24 février) n'a guère été plus intéressante que celle de la veille. M. McDougall a parlé des Isles Mantoulines pour proclamer qu'il avait été irréprochable dans sa conduite avec les indigènes et qu'il était absurde et injuste de supposer que la manière dont il les avait traités aurait pu provoquer l'insurrection des *metis* dans le Nord-Ouest. Comme personne ne l'a contredit, nous voulons bien supposer qu'il a raison. Ce que nous comprenons moins, c'est qu'il n'ait pas puisé dans les attaques apparemment fausses dont il a été l'objet à cet égard l'expérience nécessaire pour se défier et faire justice d'imputations encore plus absurdes, comme celles qu'il a voulu répandre contre l'Hon. M. Langevin.

Les sauvages de la mission du lac des Deux Montagnes, égarés par quelques *révérends* plus fanatiques que judicieux, ont aussi contribué aux frais de cette séance. Ils demandent peu de chose, ces braves Indiens : c'est simple comme bon jour, ce qu'ils veulent : ils supplient humblement le Parlement Fédéral de chasser les Sulpiciens des Deux Montagnes pour obtenir ensuite leurs terres ! Il y a dans ces prétentions des pauvres sauvages toute une histoire sur les menées et les intrigues de quelques charlatans protestants, qui n'épargnent rien pour exploiter la crédulité indigène et susciter des embarras au Séminaire.

M. McKenzie sentit la chose et n'exposa la demande des Indiens qu'avec la plus grande réserve : cette modération lui fait grand honneur. M. Langevin répondit au nom du gouvernement, qui avait reconnu et confirmé les titres du Séminaire de St. Sulpice à la Seigneurie des Deux-Montagnes, à laquelle les Iroquois et les Algonquins n'ont jamais eu aucun droit. Il leur avait offert de mettre à leur disposition d'autres terres dans Pontiac et Terrebonne où ils pourraient améliorer leur sort ; cette offre a été refusée. M. McKenzie se déclara satisfait de ces explications : mais comme des avancés extraordinaires avaient été faits, il désirait voir la correspondance et les documents à cet effet.

Il n'y a pas eu de séance vendredi : on se préparait pour le bal du gouverneur. Samedi les députés se sont reposés d'avoir dansé. Dimanche . . . ils ont dû demander au ciel de bénir leurs travaux législatifs. Comme de raison, c'est une supposition, ça, et nous ne garantissons rien ; malgré les plus minutieuses recherches, nous n'avons pu nous assurer s'ils ont assisté à la messe en aussi grand nombre qu'au bal. Nous demanderons à Carlo Tom d'édifier les électeurs là-dessus.

La séance de lundi, qui ne dura guère plus d'une heure, fut consacrée à des interpellations et à des explications de peu d'importance.

Mardi, Sir Francis Hincks soumit pour être discutées vendredi, des résolutions concernant, 1o. l'émission de nouveaux bons du gouvernement ; 2o. la réorganisation des banques sur de nouvelles bases dans toute la puissance, et 3o. l'uniformité du cours monétaire à être établie dans toutes les Provinces de la Puissance. Nous attendons la fin des débats sur ces trois mesures si importantes pour la faire connaître à nos lecteurs, surtout les deux premières. C'est un changement radical qu'on veut introduire dans notre système de circulation fiduciaire et nous ne voulons pas l'aborder ni nous prononcer avant d'avoir entendu les hommes autorisés des deux côtés de la Chambre.

J. A. MOUSSEAU.

LE DÉPUTÉ MALGRÉ LUI.

NOUVELLE.

Suite.

— Vous vous plaignez ? Mais que diriez-vous donc si vous étiez à la place du grand citoyen dont naguère encore je vous proposais l'exemple. Savez-vous qu'il subit en ce moment un supplice auprès duquel le supplice de Pourceaugnac lui semblerait bien doux.

— Peut-être enrage-t-il d'aussi bon cœur que moi sans vouloir le laisser paraître. Du reste, je crois avoir assez fait pour vous et pour mon pays.

— Vous tombez mal, je venais vous proposer d'être député.

— Jamais ! . . . Si j'avais eu quelque ambition autre que celle de vous plaire, mes frères et amis que je commence à connaître m'en auraient bien guéri ; d'ailleurs je suis incapable de suivre une ligne politique.

— Ne nous inquiétez pas de cela : un député n'est plus aujourd'hui qu'un commissionnaire chargé de subir les mandats impératifs de ses électeurs.

— De qui ? de cette horde d'énergumènes, de badauds et d'espions ?

— Justement.

— Voyons ! dit Célestin d'un air suppliant, si je venais pour la première fois vous demander de faire mon portrait, vous le feriez volontiers, n'est-ce pas ? Tenez-vous donc pour satisfait. Donnez-moi votre fille, et souffrez que nous allions nous reposer sur mes lauriers.

— Ainsi, vous refusez ?

— Oh ! catégoriquement.

— C'est bien, je garde Georgette.

— Je l'enlèverai ! dit Célestin furieux.

— Je vous en défie bien Georgette, qui vous connaît à peine, consent à vous épouser, voilà tout. Ce n'est pas une petite provinciale, comme votre cousine : sa mère l'a élevée dans des principes solides ; elle ne voit dans les obligations du mariage qu'un moyen assez désagréable d'avoir des robes, des bottines et une voiture sans faire trop parler les voisines. Elle sera à vous de grand cœur, parce qu'à force de prêcher l'abolition du capital, vous faites assez bien affluer l'argent dans votre escarcelle : mais voici mon dernier mot : Pas de candidature, pas de Georgette.

— Que lui ai-je donc fait, à cet homme ? s'écria Célestin. O Georgette, Georgette ! pourquoi êtes-vous si jolie ? Et il rédigea sa profession de foi.

VII

Quelques jours après, une foule tour à tour sympathique et gouailleuse s'arrêtait devant une affiche sang de bœuf, où entr'autres, on lisait cette phrase : « Abolissez la paresse et vous abolissez l'ignorance, abolissez l'ignorance et vous abolissez la misère ; abolissez la misère et vous abolissez la paresse et l'ignorance. »

La période des réunions électorales commençait. Célestin apprit par cœur un discours qu'il répéta textuellement dans sept ou huit endroits divers. Le photographe lui arrangea un petit questionnaire en forme de catéchisme. Quelques pères placés dans l'assemblée lui adressaient des demandes. Il débitait la réponse avec une volubilité qui émerveillait l'auditoire. Quelquefois un indiscret, qu'on n'en avait point pris, s'avisait de l'interroger à son tour. Alors un des compères se hâta de lui couper la parole. Citoyen, disait-il au candidat, répondez au monsieur sur ce que vous feriez dans telle et telle circonstance ; et il détournait la question. Souvent l'indiscret protestait, mais on l'appelait jésuite et on le mettait à la porte. Grâce à ses sages précautions, l'élection de Célestin marchait à souhait.

VIII

Serai-je élu ? se demandait Célestin avec angoisse. Si j'allais échouer, quelle humiliation ! Il réussit et en fut désolé ; Moi, député, pensait-il, adieu mes beaux jours ! Ah ! la félicité n'est pas dans la grandeur ! Oh est le temps où en vertu d'un mandat impératif de ma petite cousine, j'allais dans les blés mûrs faire des bouquets de coquelicots ! Si je pensais trop à ma situation, je deviendrais fou.

On lui démontra qu'il devait, avant l'ouverture des Chambres, aller implorer la bénédiction du pape infaillible de sa nouvelle religion. Célestin partit. Après un assez long voyage, il arriva dans une demeure seigneuriale et trouva parmi les anti-chambres un certain nombre de courtisans qui parlaient bas et marchaient sur la pointe des pieds.

Le MAITRE pense, dit l'un d'eux, vous ne pouvez le voir encore.

Le MAITRE, dit un autre, vous admettra sans doute à sa table ; surveillez bien votre physionomie pendant qu'il parlera. Il fait souvent des plaisanteries dont la portée échappe aux faibles mortels ; en revanche, il dit des choses extrêmement sérieuses qu'on serait tenté de prendre pour des plaisanteries. N'allez pas vous tromper. Du reste, observez-moi : je donne habituellement le signal au rire.

Le MAITRE, dit un troisième, verrait avec plaisir que vous fissiez quelques allusions à son exil. Comparez son île à Sainte-Hélène, mais dites Sainte-Hélène sans le remord, et faites arriver cette phrase le plus à propos que vous pourrez.

— Le MAITRE, dit un quatrième, parlera peut-être des aristocrates et fera quelque allusion plaisante à nos origines plébéiennes. Vous constaterez alors que le maître descend d'une vieille famille d'épée, que du reste son père était comte de l'Empire. Le maître vous regardera sévèrement.

— Ah ! mon Dieu !

— Ne vous effrayez pas : il vous répondra . . .

— Ah qui ! que dans le temps de ses erreurs de jeunesse, il a profité d'une similitude de nom et d'une parenté douteuse avec une famille éteinte depuis longtemps . . . Que du reste son grand-père était ébéniste . . .

— Malheureux, dit le courtisan devenant tout pâle. Non . . . Il vous répondra que son père, en acceptant un titre de la Révolution faite homme, s'est élevé en s'abaissant aux rang du peuple : Prodigieuse ascension descendante, ajoutera-t-il, ou bien : Prodigieuse descente ascensionnelle, cela dépendra. Vous baissez alors les yeux d'un air contrit, mais sans exagération.

On servit à dîner. Le maître présidait le repas ; il y avait du rayonnement dans son attitude ; une inaccessibilité se résolvait en grâce, voilà le maître. Célestin commit quelques bévues. Il ne comprit pas les calembours du maître et sembla prendre pour de bonnes charges des aphorismes extrêmement sérieux. Quant à la phrase sur Sainte-Hélène, il la fit intervenir à propos d'une mayonnaise dont on louait l'assaisonnement ; du reste, le compliment ne fut pas mal reçu, les grands n'étant pas toujours bien difficiles sur la délicatesse des louanges.

Gagouinot était fatigué de son voyage et eût volontiers passé la nuit au palais, mais le maître lui serra la main en disant : *Permettez à l'homme couchant de dire adieu à l'homme aurora*. Les courtisans félicitèrent chaleureusement l'heureux visiteur, lui affirmant que le maître écrivait de ces choses-là au premier venu ; mais ne les disait pas à tout le monde.

Quel homme ! pensait Célestin enthousiasmé, comme il sait se proclamer infaillible en se contredisant à chaque mot et teur l'humanité à distance en parlant de fraternité.

IX.

Cependant les débats législatifs commencèrent. Dès l'ouverture de la session, Célestin eut la douleur de constater qu'il ne comprenait même pas la langue que l'on parlait à la Chambre. Les députés ses amis ne faisaient pas grand tapage. Les uns étaient des hommes d'Etat improvisés, qui semblaient peu disposés à tenir ce qu'ils avaient bruyamment promis. Les autres étaient d'antiques débris d'un autre âge, comprenant mal les besoins du jour, mais ayant encore un certain prestige qui s'évanouissait au bruit de leurs paroles comme un fantôme au premier chant du coq. Gagouinot fut une des premières victimes du mandat impératif et se vit forcé à parler.

— Comment vais-je me tirer de là, pensait-il. Il faut venir que je suis un être bien malheureux. Dans mon enfance j'étais le souffre-douleur de mes camarades : j'ai connu ensuite les tourments de l'amour et de la jalousie.

Je suis devenu la victime de ce damné photographe, que j'aurais voulu voir à tous les diables, bien que je ne crois pas l'enfer. Aujourd'hui, me voilà forcé d'opter entre un abominable fiasco et une manifestation de mes bons amis.

A continuer.